

## ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Septembre 1873.

## Chronique générale.

On s'occupe, dit-on, en ce moment, au ministère des finances d'un grand travail destiné à constater l'état actuel de la fortune mobilière en France, en actions, obligations de chemins de fer et autres valeurs de circulation.

Cette fortune est approximativement évaluée à 40 milliards.

On vient de calculer au ministère des finances que la libération du territoire n'a pas fait sortir de France deux milliards d'or, et que par conséquent il en doit rester plus du double, car on estime, d'après des appréciations officielles, à 5 ou 6 milliards la réserve métallique du pays, depuis une dizaine d'années.

Depuis la convocation des quatre collèges électoraux pour les élections du 12 octobre prochain, le gouvernement est assailli de demandes qui réclament des élections pour tous les départements qui ont à élire un député.

On assure que les princes d'Orléans ont donné des ordres à leurs agents d'affaires pour vendre toutes les terres qu'ils possèdent en Bretagne.

Il faut en finir avec les racontages qui se prolongent sur une prétendue lettre de M. le comte de Chambord à M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris. Le mandement exprime les sentiments des catholiques du monde entier, mais il est absolument inexact que M. le comte de Chambord ait écrit au vénérable prélat.

(Union.)

On lit dans le bulletin politique de l'Agence du *Courrier de Paris* :

« La visite du roi Victor-Emmanuel fournit aux journaux prussiens et autrichiens le sujet d'articles où se révèle la pensée intime des deux peuples, et certainement aussi celle des deux gouvernements.

« La presse autrichienne indépendante n'a eu que des duretés à l'adresse du roi d'Italie. Les journaux attachés au ministère éprouvent une gêne que dissimulent à peine les efforts d'un style contenu, et le gouvernement a dû intervenir pour empêcher certaines manifestations qui, bien que très-pacifiques, auraient pu ne pas être agréables à son hôte. Malgré le toast de l'empereur François-Joseph « à son frère et ami » Victor-Emmanuel, on sent qu'il n'y a que haine et ressentiment entre l'Autriche et l'Italie.

« En Prusse, c'est différent, on y va de franc jeu contre nous. Aucun journal ne se gêne pour déclarer hautement que ces visites sont dirigées contre la France et contre le Vatican, qu'ils rendent solidaires. Nous ne nous en plaignons pas. Cette compagnie nous honore et nous fortifie dans nos espérances. Au Vatican réside le chef auguste d'une religion qui ne périra pas. Si donc nous devons suivre ses destinées, nous

trionpherons de nos ennemis politiques, comme le catholicisme de ses persécuteurs, et cela malgré les alliés que la Prusse compte parmi nous. »

Ces alliés, comme le dit le *Courrier de Paris*, et comme nous l'avons fait si souvent remarquer nous-mêmes, sont les partis hostiles à l'Eglise et à la monarchie, qui plus que jamais se montrent disposés à sacrifier à la satisfaction de leurs haines religieuses et politiques les intérêts les plus incontestables de leur pays.

M. Turigny, le député invalidé de la Nièvre, avait intenté, le 21 mai, un procès en police correctionnelle au *Journal de la Nièvre*, pour l'avoir diffamé en reproduisant une note mentionnant l'existence d'une protestation contre son élection et indiquant les motifs de cette protestation.

Après plusieurs remises sollicitées par M. Turigny, le tribunal correctionnel de Nevers avait condamné M. Paulin Fay, directeur du *Journal de la Nièvre*, à 500 fr. de dommages-intérêts et 100 fr. d'amende.

M. Fay a immédiatement interjeté appel de ce jugement. L'affaire est venue, samedi 20 septembre, devant la cour de Bourges. M. Thiot-Varenne, bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour, a présenté la défense du *Journal de la Nièvre*. M. Brisson, député de la Seine et conseiller général du Cher, a soutenu les prétentions de M. Turigny.

Après le réquisitoire de M. l'avocat-général Matessier, qui a conclu à l'infirmité du jugement du tribunal correctionnel de Nevers, la cour a rendu un arrêté conforme à ces conclusions ; le *Journal de la Nièvre* a été acquitté, et M. Turigny, déclaré mal fondé dans ses prétentions, supportera les dépens.

Le bruit court que les Garibaldiens ont ouvert des bureaux d'enrôlements pour former une légion destinée à combattre les carlistes en Espagne. On est toujours sûr de trouver ces camisards rouges dans toutes les occasions où il y a à faire les faux braves et à piller.

Il est certain qu'en ce moment-ci il y a un grand remue-ménage parmi ces gens-là et que les chefs se donnent beaucoup de mouvement. Il manquait au parti de don Carlos cette gloire d'être combattu par les Garibaldiens, à l'Espagne radicale cette honte d'être défendue par cette écume italienne.

On raconte également que le « héros de Caprera » s'apprête aussi à faire, à l'imitation de La Marmora, son livre de révélations. Il sera intitulé : *Les mille*. Il servira, comme celui qui a pour titre : *Un peu plus de lumière*, à tirer au clair ce qu'il y a de probité et de bonne foi dans la gent italienne.

Un autre livre, dit-on, est aussi sous presse pour faire suite aux confidences de La Marmora et de Garibaldi. Il porte la signature du préfet Gualterio, ce fameux proconsul de l'Ombrie immédiatement après l'invasion piémontaise, qui eut une si grande part à toute la révolution italienne.

Ce livre va démasquer d'innombrables intrigues et fourberies des diplomates italiens et étrangers et sera le coup de grâce de toute la politique qui a fabriqué l'échafaudage subalpin.

## L'ASSASSINAT DE LA RUE DES POISSONNIERS.

Nous avons eu à constater depuis quelque temps une recrudescence d'attaques contre les militaires. Aujourd'hui c'est un assassinat que nous avons à enregistrer.

Voici dans quelles circonstances :

Le garde de Paris Castelli se trouvait avant-hier soir de service à la porte du bal Chamy, rue des Poissonniers.

Dans ce bal, fréquenté par la perle des quartiers de Belleville et de Montmartre, il est d'usage entre chaque quadrille de venir réclamer le prix de la danse, qui est de 45 centimes.

Vers onze heures et demie du soir, un nommé Fayerdy, ouvrier journalier au chemin de fer du Nord, donna à la receveuse une pièce d'argent sur laquelle elle lui remit 35 centimes.

— C'est un franc que je vous ai donné, dit Fayerdy.

— Dix sous seulement, répliqua la receveuse.

— Un franc, je vous dis !

Là-dessus éclata une violente discussion à laquelle vinrent se mêler les voisins. Si bien que le garde de Paris, chargé du service du bal, attiré par le tapage, crut devoir intervenir, et prit Fayerdy par le bras pour le mettre à la porte.

Fayerdy ne fit aucune résistance, jusqu'au moment où il arriva dans la rue.

Mais là, une bande d'individus entoura le garde Castelli et voulut s'opposer à la sortie de Fayerdy.

Comme toujours, on se mit à vociférer en appelant Castelli : Versailleux, assassin, etc., et enfin à le frapper de coups de poing. Celui-ci ne répondit pas tout d'abord ; mais le tumulte et les injures augmentant, il menaça les assaillants de tirer son sabre pour se défendre.

Comme on ne tenait aucun compte de cet avertissement, il dégaina et effleura de la pointe de son arme le visage de Fayerdy.

En même temps, il s'affaissa en poussant un cri.

Un homme venait de lui plonger par derrière son couteau dans les reins.

Deux heures après, le malheureux expirait.

Fayerdy se sauva et se rendit chez un pharmacien, M. Bouillon.

Celui-ci, qui venait d'apprendre par la rumeur publique ce qui s'était passé, fit appeler deux agents, qui arrêtèrent l'ouvrier.

Fayerdy a dénoncé l'assassin.

C'est un nommé Hirsch, ouvrier serrurier, demeurant rue des Vosges, 2.

Il a été arrêté à trois heures du matin.

(Paris-Journal.)

## PROLONGATION ET DISSOLUTION.

Nous trouvons dans le journal *l'Aube*, de Troyes, un article qui peut être considéré comme l'expression de la pensée de M. Casimir Périer et de ses amis, comme l'indication de la position qu'il entendait prendre dans la crise actuelle.

Nous y lisons :

« La prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ne se sépare pas du vote des lois organiques ; si le but réel est de faire cesser le provisoire et qu'une partie de l'Assemblée ne mette pas d'autre condition à son acquiescement que cette prolongation

de pouvoirs, nous ne pensons pas que les obstacles viennent des conservateurs libéraux, de ceux qui proclamaient, au 24 mai, la nécessité de sortir du provisoire.

« Mais il ne faut pas compter sur leur appui si c'est le provisoire seul qu'on veut continuer par ce moyen, si c'est simplement un expédient dilatoire imaginé pour masquer les divisions et l'impuissance des partisans de la monarchie, pour maintenir, entre eux et les bonapartistes, le seul lieu possible de l'équivoque et des compromis.

« Une prolongation dans ces conditions, outre qu'il nous paraît peu probable que l'illustre maréchal s'y prête, n'aurait pour effet que de perpétuer l'indécision et la confusion, laissant les partis en présence, la lice ouverte aux compétitions dynastiques, le champ libre aux intrigues.

« Ce n'est pas là ce qu'attend la France qui, admirable dans sa patience, mais lasse de l'incertitude, veut enfin connaître son lendemain.....

« Les défenseurs de la monarchie contractuelle nous semblent raisonner, après l'avortement de la fusion, comme s'ils se croyaient en mesure de proposer et de faire prévaloir devant l'Assemblée une telle monarchie.

« L'entrevue de Frohsdorf a pu resserrer des liens de famille, mais les suites de cette entrevue n'ont fait que mettre en plus éclatante lumière ce qu'il y a d'absolument inconciliable dans les deux principes monarchiques.

« M. le comte de Chambord ne peut démentir les manifestes qui ont eu un si grand retentissement, les déclarations si hautes et si fières, qui lui ont valu le respect non-seulement de ses adversaires, mais même de ses ennemis. Il ne peut abandonner le drapeau de Jeanne d'Arc et de Henri IV, sous les plis duquel il a juré de mourir.

« Les princes de la maison d'Orléans ne pourraient le suivre sans renier leur passé et celui de leur famille. Incapables de le faire, ils seraient, s'ils le faisaient, désavoués par quiconque tient au drapeau de la France moderne et ne veut pas effacer 1789 de son histoire.

« La maison d'Orléans ayant ainsi lié son sort à la branche aînée, sans toutefois lui livrer sa conscience, ne peut ni servir M. le comte de Chambord, ni régner lui vivant.

« En renonçant à l'espoir de voir accepter par M. le comte de Chambord les conséquences de la révolution de 1789, tout homme sensé doit croire moins encore à une abdication qui, aux yeux d'un prince de ce caractère, serait une apostasie.....

« Quoiqu'il en soit des vues, des espérances secrètes et avouées des partis, il est un fait désormais certain, inévitable, c'est que la question sera posée en novembre devant les représentants du pays.

« Dans l'état actuel des esprits et des choses, elle ne peut être posée sans être résolue. Si le fractionnement infini des partis dans l'Assemblée s'y oppose, ce sera un aveu d'impuissance.

« Nous n'avons jamais souhaité que l'Assemblée mit un terme à son existence dans des conditions qui pussent livrer l'avenir à l'inconnu et rendre redoutables des élections générales accomplies au milieu des divisions des conservateurs ; mais il nous est impossible de ne pas penser et de ne pas dire qu'une Assemblée qui, pendant trois ans, s'est déclarée constituante, et qui, après trois ans, après la libération du territoire, ne réussirait pas à organiser un gouvernement et à lui donner un nom, n'aurait plus

qu'à se retirer et à laisser prononcer le pays. »

Pour l'Aube, on le voit, le vrai dilemme c'est la proclamation de la République ou la dissolution.

## LE BACCALAURÉAT.

Le rapport de Mgr Dupanloup sur le projet de décret relatif au baccalauréat ès-lettres vient d'être distribué aux membres du conseil supérieur de l'instruction publique. L'étendue de ce document ne nous permettant point de songer à le reproduire, nous nous bornerons à analyser ici les principales considérations qu'il renferme.

Des plaintes nombreuses se sont élevées, depuis longtemps déjà, contre l'examen du baccalauréat, tel qu'il est actuellement constitué.

Par une suite inévitable de l'extension progressive des plans d'études, le programme de cet examen se trouve aujourd'hui étrangement surchargé : il comprend à la fois les matières de presque toutes les études littéraires, historiques, scientifiques, et devient ainsi une science à peu près universelle, impossible à la fois et impuissante, une sèche et aride nomenclature parlant de tout en l'air et n'enseignant rien à fond, effroi des jeunes gens, désespoir des pères de famille, et, pour ces diverses raisons, niveau fatal d'abaissement intellectuel pour la jeunesse française.

Comme le dit avec infiniment de raison Mgr Dupanloup, « le baccalauréat ainsi entendu n'est plus et ne peut plus guère être qu'un assemblage hâtif et confus de notions mnémotechniques, dont on charge l'esprit pour un jour donné, sauf à les oublier dès le lendemain et à n'y revenir jamais. »

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est ému d'un abus si préjudiciable au sérieux développement des facultés intellectuelles et a invité le ministère à mettre à l'étude une réforme décisive de l'examen du baccalauréat ès-lettres.

Le ministère a répondu par le projet de décret dont traite le rapport de Mgr Dupanloup, et qui, s'il ne consomme pas la réforme demandée, y contribuera du moins très-puissamment.

Le projet partage l'examen du baccalauréat ès-lettres en deux épreuves distinctes : l'une qui sera subie après la rhétorique, mais ne pourra l'être avant seize ans ; l'autre après la philosophie. Les deux épreuves séparées l'une de l'autre par une année d'intervalles et d'études.

La première épreuve comprend les lettres, l'histoire et la géographie ; la seconde, la philosophie, les sciences et les langues vivantes. Les candidats ne peuvent être admis à cette seconde épreuve qu'après avoir subi convenablement la première.

Ceux qui n'auraient pas été reçus pour l'examen des lettres après la rhétorique, au mois d'août, seraient admis, s'ils étaient âgés de plus de dix-neuf ans, à se représenter une seconde fois à cet examen au mois de novembre.

Telles sont les principales dispositions du projet. Mgr Dupanloup propose au conseil supérieur de l'instruction publique de les revêtir de sa haute approbation. L'éminent prélat fait ressortir les avantages du fractionnement de l'examen.

En séparant le baccalauréat en deux épreuves, on les dégage l'une de l'autre, et par là même on les allège toutes deux : les études littéraires se font et l'examen des lettres se prépare sans que la préoccupation de la philosophie, des sciences et des langues vivantes vienne se jeter à la traverse et paralyser à la fois l'intelligence et le travail des jeunes gens ; d'autre part, les études et l'examen de la philosophie et des sciences se font sans la préoccupation des lettres et de l'histoire, et rien n'empêche les élèves de consacrer à ces graves matières tout leur temps et tous leurs efforts.

« On aura donc manifestement des études plus sérieuses, ajoute l'éminent rapporteur ; on aura aussi, et par là même, de plus sérieux examens. Dans le système actuel, tout le monde le sait, et tous les examinateurs en conviennent, la compassion qu'inspirent les candidats aux prises avec un si vaste programme rend les jurys d'examen très-indulgents sur la philosophie et les sciences, et même sur le reste ; tandis que dans le système proposé, ayant à examiner sur moins de matières à la fois, MM. les examinateurs

pourront et devront interroger plus à fond, et les jeunes gens, certains dès lors qu'ils seront sérieusement examinés, ne seront plus tentés de remplacer les vraies études par des préparations hâtées et factices. »

## La Dîme.

La passion emporte les radicaux à l'absurde. Voilà bientôt deux mois qu'ils agitent tous les jours le spectre de la dîme aux yeux des ouvriers et des paysans. « Henri V rétablira la dîme ! » Ce mot court partout. On a beau leur répondre qu'il ne s'agit plus de la dîme, ils continuent à crier de plus belle.

Le Rappel a trouvé le moyen de renchérir sur les autres. Grand merci, nous dit-il, que vous ne songiez pas à restaurer la dîme ; mais elle existe déjà. Il faut citer cela ; c'est M. Frédéric Morin qui parle :

« Passons à la dîme, dit ce fier radical. Ici encore les légitimistes protestent qu'ils ne songent nullement à la restaurer. Effectivement elle n'est pas à restaurer, elle existe déjà. Seulement elle ne se paye pas en nature, elle se paye en bons et beaux écus ; elle ne se verse pas directement entre les mains du prêtre, mais elle est versée pour eux en les mains du percepteur. La dîme, c'est le budget des cultes. »

Voilà les lecteurs du Rappel persuadés qu'ils payent encore la dîme, l'affreuse dîme ; M. Morin leur annonce qu'elle sera bien plus grosse avec Henri V.

« Car, supposez qu'un gouvernement absolument clérical s'établisse ; vous verrez, bons paysans, s'enfler la dîme contemporaine, c'est-à-dire le budget des cultes. »

N'est-ce pas évident, bonnes gens ? Et n'êtes-vous pas effrayés d'avoir tant et tant à payer encore aux curés ?

Comptons un peu, cependant. « La dîme, vous dit M. Morin, c'est le budget des cultes. » Nous ouvrons le budget de l'exercice 1874, aux pages 1043-1048, et en additionnant les chapitres III, IV, V, VI et VII, relatifs aux dépenses du personnel du culte catholique, nous arrivons au chiffre général de 41,884,095, ce qui, divisé entre 35,000,000 de Français catholiques, fait pour chacun à peu près 4 fr. 20.

Chaque citoyen français paie donc la somme de 4 fr. 20 pour être baptisé, faire sa première communion, recevoir la confirmation, se marier et être enterré à l'église.

Entendez-vous bien, manants et vilains, gens taillables et corvéables à merci, vous payez 4 fr. 20 de dîme ! N'est-ce pas affreux ? Allez ! la République, un jour ou l'autre, vous délivrera de cette horrible exaction.

M. Morin a pourtant raison : la dîme existe et plus que la dîme. Il y a en France un grand seigneur, souverain seigneur de toutes les bourses, c'est l'Etat, auquel vous payez, bon an mal an, 2 MILLIARDS 3 ou 4 cent millions, sans compter les autres impôts de toute nature compris sous les noms de droits d'octroi, droits de régie, etc.

Tout compte fait, depuis l'abolition des droits féodaux et l'avènement des immortels principes de 89, les impôts ont quintuplé par rapport au revenu.

Autrefois on payait la dîme, maintenant on paye le quint.

Ce sont les chiffres, monsieur Morin, les chiffres !

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Frontières des Pyrénées, 23 septembre. Notre joie est grande, et nos lecteurs la partageront, en relevant dans la correspondance espagnole du Times une nouvelle affirmation des grandes qualités du Roi Charles VII comme chef d'Etat et comme guerrier.

Ces qualités, qui sont bientôt appréciées par tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, voilà le secret de l'impulsion rapide et extraordinaire qu'ont reçue les armées carlistes depuis l'entrée du Roi en Espagne, il y a à peine deux mois.

A Venise, quand Sa Majesté était encore enfant, à Gratz, quand elle a commencé à organiser l'Espagne carliste ; enfin à Paris, quand elle a attiré dans ce grand parti na-

tional, en même temps que la puissante fraction catholique des Nocedal, des Aparici, les hommes les plus considérables de l'ancien parti isabelliste, nous l'avons dit et nous l'avons écrit :

« Le Roi Charles VII sauvera l'Espagne. »

On retrouvera cette conviction dans les lignes ci-après du reporter du Times :

Lorsque le quartier royal était à Vergara, j'ai eu l'honneur de dîner avec Don Carlos.

La maison qu'il habitait, charmante villa où règne un confort tout anglais, appartient à un comte alphoniste dont les fils servent dans l'armée carliste. Le Roi nous disait en dinant : « J'approuve le comte X... de rester fidèle à Isabelle, car il lui doit tout, mais ses fils ont choisi mon drapeau, ils ont ma confiance ! »

Rien n'est plus faux que l'opinion répandue par certains journaux républicains que Charles VII n'est qu'un instrument aux mains des gros bonnets de son parti.

Dès son enfance, le Roi a eu la conviction qu'il serait le restaurateur de sa dynastie, aucun obstacle ne pourra le détourner de cette mission qu'il croit providentielle.

A une bravoure chevaleresque, un jugement sain et une grande pénétration, il joint une fermeté et une persévérance qui sont presque de l'obstination. D'opinions extrêmement conciliatrices, il reconnaît qu'il faut faire certaines concessions aux progrès consacrés par une sage expérience.

Lorsque sa première tentative échoua, il y a dix-huit mois, quelques personnes de son entourage voyaient de grandes difficultés dans une nouvelle entreprise.

— Des armes ? disaient-elles. — Nous les prendrons à l'ennemi, répondait le Roi. — Des hommes ? — Ils viendront en foule quand j'aurai passé la frontière.

Don Carlos est évidemment l'âme de son parti.

Il charme tous ceux qui l'approchent, et c'est là un côté curieux de son caractère si remarquable, à notre époque surtout.

Pendant le dîner, j'exprimai quelque surprise de ce que nous n'attaquions pas Tolosa.

On me répondit que les forces carlistes étaient en équilibre avec les forces républicaines, assez imposantes pour la défensive, mais insuffisamment organisées pour une offensive continue.

— Bientôt nous attaquerons de nouveau ; on n'a pas fait Rome en un jour, me disait familièrement mon voisin de table ; songez qu'il y a dix mois, vingt-sept hommes seulement passaient la frontière. Aujourd'hui, nous sommes assez forts pour que Sanchez Bregua, qui est à quatre lieues de nous, n'ose pas nous attaquer.

Le jour suivant, nous allâmes avec le Roi visiter la fabrique d'armes de Plasencia. Avant de l'abandonner, les républicains avaient détruit une partie du matériel, de sorte qu'actuellement on ne peut guère livrer plus de 90 fusils système Remington par jour.

A notre approche, les habitants avaient caché toutes leurs marchandises, mais en nous voyant les payer en bon argent, ils les sortirent bien vite de leurs cachettes, et j'entendis un marchand chuchoter à son voisin : — Eh bien ! ils ne sont pas si voleurs que le disent les républicains.

Après notre départ de Vergara, nous entrâmes à Argostea, petite ville passionnément carliste.

Nous y fûmes reçus avec enthousiasme aux cris de : *Viva la religion ! viva Carlos setimo ! vivan los fueros !*

Notons, en passant, que les Guipuzcoains, gens d'une prudence écossaise, ne séparent pas leur amour de leur Roi de celui de leurs fueros.

Je fus logé chez un vieux curé, ancien colonel de la guerre de sept ans.

— Ah ! me disait-il tout fier de me montrer ses glorieux états de services ; si j'étais plus jeune !... Mais que pourraient faire mes vieux membres pour le Roi ! ajoutait-il en secouant tristement ses cheveux argentés.

Nous avons eu, dans une de nos haltes, l'occasion de visiter le monastère de Loyola.

La messe fut dite dans la vaste église du couvent par S. G. l'évêque d'Urgel. Le Roi, ses officiers et tous les bataillons présents y reçurent la sainte communion.

Je fus vivement ému de la piété de tous ces braves soldats, présentant les armes à chaque bataillon entrant dans l'église et se jetant eux-mêmes à genoux, attendant leur tour de recevoir la communion.

L'église, d'une architecture remarquable, est surmontée d'un dôme dont les riches sculptures se perdent dans les airs.

Le monastère où Ignace de Loyola, ancien officier de cavalerie, se retira après avoir été blessé à Pampelune, et où il fonda l'ordre de Jésus, est à droite de l'église.

Grâce au marquis de Valdespina et à M. de Yparraguirre, secrétaire de Don Carlos, j'ai pu visiter le monastère.

Le Roi, avec sa suite, prenait le chocolat dans la vaste salle à manger où 450 moines étaient jadis réunis.

La bibliothèque, qui peut contenir 35,000 volumes et manuscrits rares, est maintenant vide, car ces richesses ont été cachées par peur du gouvernement républicain.

Le marquis de Valdespina a été élevé dans ce couvent ; aussi, c'est avec une joie toute juvénile qu'il parcourait l'édifice, rattachant son souvenir d'enfance aux longs corridors, à la haute tour, à la vaste église, aux immenses jardins.

Nous sommes pour le moment à Azpetitia, où le Roi a été reçu avec acclamation. On croit que Sa Majesté prépare une action contre l'armée républicaine, afin de l'empêcher de se remettre de son échec à Dicastillo.

Le reporter du Times a raison et nous pouvons assurer, d'après les nouvelles du quartier royal que nous recevons à l'instant, que la ville de Tolosa succombera si elle n'a déjà succombé et que, si l'armée républicaine, Morionès en tête, ose venir à son secours, il y aura une grande bataille, nous voulions dire une grande victoire pour l'armée carliste. — LARZAT.

CRISE FINANCIÈRE A NEW-YORK.

New-York, 21 septembre.

Le président Grant et M. Richardson sont ici, examinant les propositions de M. Vanderbilt et autres grands capitalistes et banquiers pour alléger la panique.

On assure, de bonne source, que le président Grant rejette le conseil d'employer 30 des 43 millions de la réserve du Trésor, ainsi que l'offre de M. Vanderbilt d'aider les banques avec le concours du gouvernement. M. Richardson, secrétaire des finances, est prêt à acheter encore demain 30 millions de bonds.

La crise financière produit des résultats très-désastreux pour les compagnies de chemins de fer qui auraient besoin de négocier leurs actions. Les intérêts commerciaux n'ont pas encore trop souffert.

Demain on connaîtra les décisions prises.

New-York, 22 septembre.

Le gouvernement a résolu d'acheter des bons pour une somme illimitée, au pair et en or.

On lit dans la Presse :

Suivant un télégramme de New-York, la bourse de cette place a dû être ouverte aujourd'hui, grâce à l'accord intervenu entre les agents et les boursiers de constituer un syndicat, destiné à donner un dividende convenable aux victimes de la crise et à soutenir les maisons ébranlées.

VOYAGE DU ROI D'ITALIE.

Vienne, 21 septembre.

Dans l'après-midi, le roi d'Italie a remis son portrait à l'empereur avec un hommage autographe, le remerciant vivement de son hospitalité.

A neuf heures vingt-cinq minutes, le roi monte en wagon ; une foule énorme est dans la gare, marquant une plus grande sympathie qu'à l'arrivée. L'empereur, accompagné de ses deux frères, Charles-Louis et Charles-Louis-Victor, des archiducs Régner, Sigismund, Guillaume et Albert, conduisent le roi ; les deux souverains se font, au moment du départ, les adieux les plus cordiaux.

Le roi se rend directement à Berlin.

Le correspondant du *Courrier de Paris* à Vienne a eu, avec M. Minghetti, chef du cabinet italien, une conversation qu'il résume ainsi :

Nous parlâmes finances d'abord, et M. Minghetti m'annonça l'achat des chemins de fer romains par le gouvernement italien ; il m'a donc ainsi fourni l'occasion de donner un démenti formel à l'intention que lui pré-

lent certains journaux de vouloir profiter de son séjour à Vienne et à Berlin pour lancer un nouvel emprunt. « J'espère, m'a-t-il dit, de pouvoir reculer bien loin la nécessité d'un emprunt. »

Naturellement, j'ai cherché à l'amener sur le terrain de la politique et notamment sur le voyage du roi.

« Il est évident, m'a-t-il dit, que nous avons eu un grand intérêt à ce que ce voyage eût lieu. »

« Nous avons vivement désiré que le roi vint à Vienne, parce que, selon nous, après avoir eu la Lombardie, la Vénétie; après avoir délivré Rome, établi et réglé les lois ecclésiastiques, il était nécessaire que les liens d'amitié entre l'Autriche et l'Italie se resserrassent davantage encore, et que le gouvernement autrichien démontrât clairement et ouvertement qu'il ne s'associerait pas, le cas échéant, aux partis qui rêvent le rétablissement du pouvoir temporel du Pape. »

Je lui ai fait observer, à mon tour, que la nouvelle de ce voyage a causé un certain étonnement à Paris, et que, dans certains cercles politiques, on a cru y voir un acte hostile à la France.

« Ce n'est pas le cas, m'a répondu Son Eminence, loin de l'esprit du roi et du nôtre cette idée; Sa Majesté ne perdra jamais ses sympathies pour la France, sympathies qu'on nous reproche même d'un certain côté. »

« Nous suivons avec un grand intérêt tout ce qui se passe en France, et nous désirons autant que vous, peut-être, que vous sortiez du provisoire, afin de reconquérir votre place dans le concert européen. »

Les paroles que M. Minghetti m'adressa relativement au gouvernement de M. Thiers n'étaient pas trop flatteuses, et j'ai cru de plus, aussi, m'apercevoir que le cabinet actuel l'incite à une certaine suspicion à cause des tendances politiques de quelques-uns de ses membres.

Voulant me donner encore quelques explications sur le voyage à Berlin, il ajouta :

« Une fois à Vienne, il eût été difficile au roi de ne pas se rendre à Berlin, mais... »

Là il fut appelé auprès du roi et me quitta, m'exprimant son regret d'être forcé d'interrompre cette intéressante conversation, dont il remit la suite à une seconde entrevue qu'il veut bien m'accorder à Berlin.

Le *Courrier de Paris* reçoit la dépêche suivante :

Berlin, 22 septembre.

Le roi est arrivé à trois heures et demie.

Il a été reçu à la gare par l'empereur, accompagné du prince héritier Frédéric-Guillaume, du prince Frédéric-Charles, des autres princes de la famille impériale et du grand chancelier de l'empire, prince Bismarck.

La ville est pavoisée et la foule immense sur tout le parcours; l'enthousiasme est très-grand.

Le roi a été conduit au château royal, qu'il habitera pendant son séjour.

A quatre heures et demie, il a rendu visite à l'empereur, qui lui a présenté la princesse héréditaire et les grands dignitaires de l'empire.

Ce soir, dîner intime, après lequel les souverains se rendront *incognito* à l'Opéra.

## LA LIBERTÉ EN SUISSE.

On écrit de Fribourg, 23 septembre :

La persécution religieuse reprend depuis quelques jours avec acuité et aura bientôt atteint son paroxysme à la suite de la révocation de tous les curés du Jura prononcée par la cour d'appel de Berne.

Le motif de cette sentence étrange est le refus de tous les curés du Jura de reconnaître la destitution de leur évêque, prononcée par cinq gouvernements diocésains, tous protestants, sauf un, le 29 janvier 1873.

Le Conseil exécutif de Berne, par circulaire du 4<sup>e</sup> février, défendit au clergé du Jura de continuer les rapports canoniques avec l'évêque destitué. Mais tous les curés, sans exception, répondirent en déclarant, dans une lettre collective, que M<sup>r</sup> Lachat était toujours le légitime évêque du diocèse, et qu'à lui seul ils voulaient obéir en ce qui concerne la religion.

Le 14, suspension prononcée par mesure administrative, privation du traitement, défense d'accomplir la plupart des fonctions

du ministère paroissial, amendes infligées aux prêtres qui ont été dénoncés pour avoir continué de baptiser, de bénir les mariages, de confesser, etc., et enfin révocation prononcée par la cour d'appel, le lundi 15 courant, contre tous les prêtres du Jura sans aucune exception.

M. Bodenheimer, un Badois naturalisé depuis peu d'années, a parcouru la France et la Belgique, à la recherche de prêtres en rupture de vœux pour les placer dans le Jura, en remplacement des curés révoqués par la cour d'appel. On dit que ce monsieur a fait quelques recrues; mais la quantité serait petite et la qualité moindre encore.

Il est bien certain que la grande majorité, la presque unanimité du peuple jurassien, refusera de participer à ce schisme officiel et restera fidèle à son clergé persécuté. Le nouveau culte ne servira guère qu'aux préfets et à leurs gendarmes et aux employés de l'Etat, gent peu dévote en général.

Dimanche dernier, quatre gendarmes se sont présentés brusquement à la cure de Courfaivre, pour demander la remise des titres d'un legs fait à la paroisse par un ancien curé de la localité. Le curé avait pris ses précautions en prévision de cette tentative de spoliation, et les titres se trouvaient aux mains des membres du conseil paroissial.

Sur le refus du curé de les faire livrer, les gendarmes ont attelé son cheval à sa voiture et ont conduit le respectable prêtre à Delémont, où il a été jeté en prison et est encore tenu au secret le plus rigoureux.

Voilà par quels procédés grossiers le gouvernement de Berne cherche à provoquer des désordres dans le Jura, afin d'avoir un prétexte de mettre la partie catholique du canton en état de siège.

Quoique les populations restent calmes et dans les limites de la résistance passive, le conseil exécutif vient d'envoyer 12,000 hommes de troupes, qui occupent tous les villages du Jura. C'est une provocation gratuite.

Dans le canton de Soleure, les choses ne vont pas mieux. Le curé de Trimbach, destitué par les intrigues des vieux catholiques, mais à qui la plus grande partie de la population était restée fidèle, avait été condamné, il y a quelques semaines, à deux mois de prison et deux années de bannissement du canton pour avoir baptisé un enfant et fait le catéchisme.

Le curé en ayant appelé de cette sentence, la cour d'appel vient de la commuer en dix jours de prison et quatre années de bannissement.

De plus, les parents qui envoyaient les enfants aux catéchismes de leur curé, ont été condamnés à l'amende et aux frais, ce qui fera environ 400 francs pour chacun d'eux.

Voilà ce qui se passe en Suisse; ce pays jadis réputé pour son respect de la liberté, surtout de la liberté religieuse.

A Genève, le gouvernement de M. Cartret poursuit sa campagne contre le catholicisme. Il veut en ce moment contraindre les prêtres à prêter un serment schismatique, et les populations à nommer des prêtres en dehors de la communion de l'évêque.

Pour cette dernière fin, on a dressé une liste d'électeurs soi-disant catholiques, où se trouvent pêle-mêle des protestants notoires, des juifs, quelques musulmans, des libres-penseurs, des communards et de vrais catholiques.

Ces derniers refusent de prendre part à cette parodie d'élection, et c'est par le reste que seront nommés les soi-disant curés du culte loysonien.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Soir* vient d'annoncer que le conseil supérieur de la guerre venait de prendre la grave résolution d'organiser immédiatement les corps régionaux sans aucune augmentation de dépenses, ni sans faire aucune nomination.

La nouvelle, dit le *Gaulois*, est parfaitement exacte, et nous pouvons compléter aujourd'hui les détails que n'a pu donner notre confrère.

La nouvelle organisation nécessite 8 régiments de ligne par corps d'armée, et la France n'en possédant que 126, non compris les 4 régiments de zouaves, les 3 de tirailleurs algériens et les régiments étran-

gers, le gouvernement ne dispose que de 7 régiments pour chacun des dix-huit corps, car 126 divisé par 18 ne donne que 7.

Pour la formation du huitième régiment, chacun des sept autres détachera trois compagnies, de sorte que les 8 régiments seront uniformément composés de 24 compagnies. Un lieutenant-colonel détaché prendra le commandement du nouveau régiment, et les autres emplois d'officiers supérieurs seront remplis par les chefs du quatrième bataillon.

Les dépôts seront constitués de la même façon avec des officiers à la suite ou détachés, afin que dans toutes les régions on soit en mesure de procéder à l'instruction des réservistes de la deuxième portion du contingent.

Les soixante régiments de cavalerie serviront, par le détachement du sixième escadron, à former douze nouveaux régiments, commandés par des lieutenants-colonels, secondés par des chefs d'escadron devenus disponibles par suppression d'emploi dans leurs anciens régiments.

L'artillerie procédera, par des moyens analogues, à la formation des six régiments qui lui manquent pour en avoir trente-six embrigadés par deux dans chaque région.

Pour ce qui concerne le casernement, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le paragraphe suivant de l'article du *Soir* :

« De plus, et ceci est important, l'incomplet actuel du casernement, surtout dans le centre et dans l'ouest de la France, ne permettant pas d'opérer tout de suite une répartition de tous les régiments, telle qu'elle devrait naturellement résulter de l'égalité de composition des dix-huit corps d'armée territoriaux, on se bornerait, pour le moment, à dessiner l'ensemble de l'organisation au moyen des dépôts des corps de troupes, disséminés méthodiquement sur le territoire. Ces dépôts seraient d'ailleurs grossis de façon à pouvoir faire, comme l'exige la loi, l'instruction d'une partie du contingent, et à permettre un premier classement de nos réserves. Le reste de l'armée serait naturellement réparti là où il existe du casernement, et même, hélas! du baraquement; mais les camps ne constitueraient plus désormais qu'une nécessité momentanée, et non un système. »

Le ministère de la guerre s'occupe en ce moment de la préparation de ce grand mouvement. Les ordres seront expédiés sous très-peu de jours.

Le sacre de M<sup>r</sup> Bataille, évêque d'Amiens, a eu lieu, le 21 septembre, à Douai.

Une correspondance adressée à l'*Univers* contient ce qui suit, au sujet du sermon prononcé par M<sup>r</sup> Freppel :

« Le sermon de M<sup>r</sup> Freppel, si l'on me permet dans un si haut sujet une expression vulgaire, a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre. Avec une autorité, un geste et une éloquence incomparables, l'éminent évêque d'Angers nous a donné, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, comme un traité des Pères qu'il a jadis interprétés avec tant d'éclat. »

« Je me garderai de résumer ce grand et fier discours. Il doit être lu en son entier comme une leçon dont les peuples et les rois, en ces temps troublés, ont également besoin. »

« Il suffira pour aujourd'hui de dire en deux mots qu'après avoir, en termes exquis et avec une délicatesse d'inspiration sans égale loué le nouvel évêque et M<sup>r</sup> Regnier, dont les vertus sont telles que la pompe même n'en saurait rehausser l'éclat, M<sup>r</sup> Freppel a voulu rendre lui-même témoignage à « l'extraordinaire manifestation » dont la ville de Douai a fourni l'exemple, et qui est autant à son honneur qu'à celui du nouveau prélat qu'elle voulait célébrer ainsi. »

« Abordant ensuite le fond même de son sujet, il s'est demandé : Qu'est-ce que la puissance ecclésiastique? En quoi se rapproche-t-elle et par quoi diffère-t-elle de la puissance séculière? Après avoir fait la réponse doctrinale qui convenait, il a conclu que l'Eglise est souveraine dans son ordre, et que, par conséquent, elle doit être libre et indépendante dans l'exercice de ses droits. « Si l'on veut, a-t-il dit, la formule des rapports de l'Eglise et de l'Etat, je donnerai celle-ci : Distinction et harmonie partout; » séparation et hostilité nulle part. »

## Bulletin commercial et agricole.

### PRIX DES FARINES.

Paris, 23 septembre.

Même situation qu'hier, avec une faible tendance à la baisse. Le cours des farines supérieures, qui était hier de 55 fr. 79 par 100 kil., descend aujourd'hui à 55 fr. 73. Cette faible différence de 6 cent. ne peut exercer absolument aucune influence sur le prix du pain.

Arrivages : 227 qx 80 kil.

Existences à ce jour : 6,940 qx 77 kil.

Ventes : 659 qx 94 kil.

Les farines 8 marques sont aujourd'hui au cours de 87 fr., en baisse de 25 cent. sur le cours d'hier.

Il y a une tendance générale à la baisse sur les marchés à blé de la province. D'après les derniers avis, 27 marchés étaient à la baisse et 5 seulement à la hausse. Non-seulement la baisse se produit dans un plus grand nombre de marchés que la hausse, mais elle atteint des proportions doubles.

Du 12 au 18 septembre, il est entré dans le port de Marseille 164,640 hectolitres de blé de toutes les provenances de la Méditerranée.

Le blé était en baisse hier à Marseille. Les ventes générales de la journée ont été de 28,600 hectolitres, et les importations de 57,000 hectolitres.

Les négociants et courtiers en blé de Marseille signent en ce moment une pétition au ministre de la guerre pour demander que cette place soit mise sous le droit commun, en ce qui concerne les ventes de céréales à la manutention militaire.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

Des lettres reçues par les principales maisons de commerce de grains annoncent des arrivages considérables de blés, notamment dans les ports du Havre, de Marseille, de Bordeaux et de Lorient. Ces nouvelles sont de nature à faire prévoir une baisse sur les farines.

## Dernières Nouvelles.

Depuis la chute de M. Thiers, chaque fois que la commission de permanence doit se réunir, les organes de l'ancien président et les feuilles radicales cherchent d'avance à provoquer des discussions de nature à propager une certaine agitation dans le pays.

Quand M. Thiers était président, la commission permanente devait rester muette; aujourd'hui que M. Thiers n'est plus à la tête des affaires, il faut que la commission demande compte au gouvernement de tous ses actes.

La même manœuvre a eu lieu à propos de la séance de la commission qui doit se réunir aujourd'hui jeudi. Des journaux vont jusqu'à prétendre que la convocation de l'Assemblée, avant le 5 novembre, serait décidée. Il n'y a encore rien de vrai dans ces nouvelles. L'opposition thieriste et radicale en sera pour ses frais. M. Buffet et les membres de la majorité sauront repousser tout débat inutile.

Quant à la convocation anticipée de l'Assemblée, cette mesure n'a aucun motif sérieux. Il y a donc bien à parier que la séance d'aujourd'hui n'aura pas plus d'importance que les précédentes.

D'après l'*Avenir national*, les députés républicains qui font partie de la commission de permanence auraient, dit-on, l'intention de demander aux ministres quelle serait leur conduite dans telle ou telle circonstance, et s'ils se considéraient comme engagés par la parole du maréchal Mac-Mahon qui a promis le 25 mai qu'il ne serait pas porté atteinte aux institutions existantes.

On lit dans le *Rappel* :

C'est demain soir qu'a lieu la réunion des députés des fractions de la droite, dans laquelle les délégués qui reviennent de Frohsdorff rendront compte de leur entrevue avec le comte de Chambord. Cette réunion devait avoir lieu primitivement dans un des bureaux de la Chambre, à l'insu de la com-

mission de permanence. Mais afin d'avoir plus de garanties de discrétion, on a résolu de se réunir le soir, chez l'un des députés, M. d'Audiffret-Pasquier ou M. de la Rochefoucault.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 33<sup>e</sup> fascicule, ECR à EMB est en vente.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

**LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE**

4 belles brochures, grand in-8<sup>o</sup> de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8<sup>o</sup> de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10 «

**ON S'ABONNE :**

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir ;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse ;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV<sup>e</sup> de sa remarquable Histoire de la Restauration. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet

d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I<sup>er</sup>, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écroulera le gouvernement de la Restauration.

Sous ce titre collectif : LE PROCÈS DES CÉSARS, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8<sup>o</sup>, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

- Auguste, sa famille et ses amis (4<sup>e</sup> édition) ;
- Le Sang de Germanicus (3<sup>e</sup> édition) ;
- Tibère et l'héritage d'Auguste (3<sup>e</sup> édition) ;
- Titus et sa dynastie (2<sup>e</sup> édition).

LE PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du Césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté

des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : Jeanne la Flamme (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

**INSTITUTION DE M<sup>me</sup> CAVELIER.**

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinier, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M<sup>me</sup> Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 SEPTEMBRE 1873.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 20	»	12	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	797 50	2	50
4 1/2 % jouiss. mars.	81 65	»	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier.	383 75	»	3 75
5 % Emprunt 1871.	92 10	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	780	»	12 50
Emprunt 1872.	91 70	»	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»
libéré.	91 70	»	»	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	512 50	2	50
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	211 50	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	910	2	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	402 50	»	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	1015	»	25
1865, 4 %.	437 50	»	»	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	840	»	»
1869, 3 % l. payé.	287	»	»	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	530	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	253 50	»	»	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	905	»	»
Banque de France, j. juillet.	4215	»	»	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	702 50	»	5
Comptoir d'escompte, j. août.	537 50	»	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	14	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»	»	»	»	»				

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir,			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE DE RÉCOLTE.**

Le dimanche 28 septembre 1873, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères de la récolte d'environ deux hectares de vignes rouge et blanche, au Clos-Poloçon, canton des Galmoises, joignant le chemin de Chaintres à Saumur ; Et ensuite, à la maison Leguesdron, au Petit-Poy, on vendra : Caves, barriques, poivrons, portoirs, baquets, noix, amandes, pommes de terre, etc. ; Le tout dépendant des successions Leguesdron. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION,**

**BEAUX BILLARDS** Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

**A VENDRE D'OCCASION,**

**DEUX BONS CASIERS**, de grands deurs différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER Présentement, UNE MAISON**

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

**A CEDER FONDS DE CIRIER.**

S'adresser au bureau du journal.

**FUMIERS A VENDRE A PRIX RÉDUITS.**

Provenant des cultures de champignons. S'adresser à M. GUY, champignoniste, au Pont-Fouchard. (352)

**GRAND SUCCÈS LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY Parfumeur, rue de la Paix, 9.

**MALADIES CHRONIQUES**

Vices du sang, cancer du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires. ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. Telle est la garantie donnée par le D<sup>r</sup> ROBBE, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. (290)

**FABRIQUE D'ENCRE** de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**MACHINES A VAPEUR VERTICALES**



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux Supérieurs par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes : prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries. Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPÈLLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

**GOUVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS** Seuls Concessionnaires du **GUANO DU PÉROU**



**DÉPÔTS EN FRANCE** Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAS. Brest-Landerneau, chez M. Emile VINCEY. Cherbourg, chez M. Eugène LAIS. Dunkerque, chez MM. C. Bouksoor et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQVET. La Rochelle, chez MM. d'ASSIÈVE et FAUSTIN SIE. Lyon, chez M. Marc GULLIER. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BODI et C<sup>o</sup>. Melun, chez M. V. LE BARS. Nantes, chez MM. A. JANOT et HEARD. Paris, chez M. A. MOSKON-DUPIN. Saint-Nazaire, chez MM. A. JANOT et HEARD.

**Changeement de Domicile. M. DURAND**

**ARQUEBUSIER,** Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lefebvre et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.

**VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS**

**Dictionnaire de FELLER**, 8 volumes grand in-8<sup>o</sup>. **Dictionnaire de la Conversation**, 16 vol. **Histoire universelle de l'Eglise catholique**, par l'abbé ROHRBACHER, 50 vol. in-8<sup>o</sup>. **Conférences d'Angers**, belle édition. **Histoire ancienne, romaine**, par ROLLIN. MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages. Rue du Marché-Noir.

**LE CONSEILLER DES FAMILLES**

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M<sup>lle</sup> ADRIENNE ROGRON. Paris et Départements : 12 fr. par an. — Belgique : 14 fr. (Les autres pays selon les conventions postales).

Saumur, imprimerie de P. GODET.